

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 25 MARS 2022**

Le Conseil municipal de GRAY LA VILLE s'est réuni le 25 mars 2022 à 20h30 sous la présidence du Maire Yvan GUIGNOT, en vertu d'une convocation du 18 mars 2022.

Étaient présents : MM. et Mmes les conseillers municipaux : Laurent BAILLY, Jean-Louis DA COSTA, Christine BESOMBE JOLLY, Mireille CARQUIGNY, Serge DIZAMBOURG, Christian DUMONT, Olivier BARBIER, Colette CHAPUIS, Dimitri CHABOD, Laurent GARCIA, Christine HUBLEUR

Absentes excusés : Agnès LAPLAZA, Pascale ROUX, Danièle TARTRAT

Pouvoir de Pascale ROUX à : Laurent GARCIA, de Danièle TARTRAT à Colette CHAPUIS et de Agnès LAPLAZA à Mireille CARQUIGNY

Secrétaire de séance : Serge DIZAMBOURG

Administration : Alexia RIETMANN

Lecture et approbation du dernier compte rendu.

COMPTE DE GESTION 2021 :

M. le Maire présente le compte de gestion 2021 émis par la trésorerie présentant les résultats suivants :

Report investissement 2020 :	- 76 550.91€	
Dépenses d'investissement 2021:	277 828.27€	} Résultat investissement 2021 : -109 168.64€
Recettes d'investissement 2021:	168 659.63€	
Résultat de clôture 2021 :	- 185 719.55€	
Report fonctionnement 2020 :	501 177.15€	
Couverture déficit 2020 :	104 050.91€	
Dépenses fonctionnement 2021:	319 621.37€	} Résultat fonctionnement 2021 : 101 587.16€
Recettes fonctionnement 2021 :	421 208.53€	
Résultat de clôture 2021 :	498 713.40€	

Celui-ci n'appelant aucune observation ni réserve est adopté à l'unanimité.

COMPTE ADMINISTRATIF 2021 :

Le compte administratif de la commune présentant les mêmes résultats que le compte de gestion présenté précédemment est soumis au vote par M. Serge DIZAMBOURG et est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 :

M. le Maire récapitule les chiffres du compte de gestion 2021:

Excédent de fonctionnement :	498 713.40€
Déficit d'investissement :	185 719.55€

et propose d'affecter les résultats de la manière suivante :

Couverture du déficit (1068) :	185 719.55€ (déficit d'investissement)
Report de l'excédent déduit du déficit(002) :	312 993.85€

Chiffres approuvés à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2022 :

M. le Maire rappelle que chaque année, la commune attribue des subventions aux organismes qui interviennent sur la commune. Il fait lecture de celles mandatées en 2021 et demande aux conseillers de se positionner. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide les sommes suivantes :

Anciens Combattants :	100€	Mission locale :	200€	La Récré :	600€
Souvenir Français :	50€	Adapei :	100€	Admr :	100€
CCAS:	1000€				

CARTES JEUNES 2022-2023 :

M. le Maire envisage de renouveler l'opération « cartes jeunes » pour l'année scolaire 2022-2023 pour les adolescents de 14 à 18 ans. La carte serait offerte, aux jeunes inscrits au préalable, et leur permettrait de pouvoir bénéficier de réductions sur certaines sorties. Le conseil municipal accepte de réitérer la campagne pour la prochaine année scolaire.

SORTIE DE LA COMMUNE D'ANCIER DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DU VAL DE SAÔNE :

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la commune d'Ancier a demandé son retrait du syndicat de voirie du Val de Saône. Il rappelle qu'une partie des voies de la commune avaient déjà été retirée il y a quelques années et qu'aujourd'hui Ancier demande le retrait total. La question des charges fixes est soulevée. Après discussion, le conseil municipal valide à l'unanimité la sortie de la commune d'Ancier du périmètre du syndicat de voirie.

QUESTIONS DIVERSES :

- Bilan clocher-cloches
- Campagne de stérilisation des chats terminée. 20 animaux ont été identifiés et stérilisés
- La fibre est installée à la mairie mais pose quelques problèmes. Aucune liaison n'est faite avec le bâtiment école/périscolaire qui est privé d'internet et téléphone en attendant un dépannage.
- La commune effectuera le recensement en janvier/février 2023. Elle recherche 2 agents recenseurs pour effectuer la mission ; si vous êtes intéressé veuillez prendre contact avec le secrétariat.

Le Maire, Yvan GUIGNOT



Nous remercions d'ores et déjà très chaleureusement les particuliers et les entreprises qui ont déjà participé à l'évènement. À ce jour la collecte a rapporté 32 000€.

**Votre générosité peut vous permettre d'être défiscalisé une nouvelle fois.
La cloche classée sera prochainement restaurée pour une réhabilitation dans ses fonctions à l'automne 2022.
Profitez-en pour diminuer vos impôts !**



► *Je donne !*

POUR LA RESTAURATION DE

LA CLOCHE ET L'EGLISE
SAINT MAURICE DE
GRAY-LA-VILLE

Haute-Saône

